

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-42**

### OBJET : Souscription d'emprunt pour financer les programmes EP 2021 et GC 2021

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

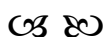
ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour financer les travaux des programmes 2021 d'éclairage public (EP 2021) et de génie civil télécom (GC 2021), le Comité du SDEER, réuni le 13 avril 2021, a prévu qu'il puisse être fait appel à l'emprunt, pour des montants respectifs de 1 300 000 et 1 000 000 euros. Une première tranche de prêt de 2 000 000 euros a été sollicitée auprès de cinq établissements bancaires, pour souscription en décembre 2022 et remboursement sur 5 ans.

M. le Président présente les offres de prêt reçues.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Vu les délibérations du Comité syndical du 13 avril 2021,

Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Vu la capacité d'emprunt du SDEER en 2022,

Vu les offres de prêt présentées :

1 - Décide de souscrire un emprunt de 2 000 000 euros à taux fixe et à remboursements trimestriels pour le financement d'investissements : la première tranche des programmes EP 2021 et GC 2021 d'éclairage public et de génie civil télécom ;

2 - Accepte l'offre de prêt de la Caisse régionale du Crédit agricole Charente-Maritime-Deux-Sèvres du 10 novembre 2022, ayant les caractéristiques suivantes :

- classification charte Gissler : 1A ;

- montant du capital emprunté : 2 000 000 euros ;

- durée d'amortissement : 60 mois ;

- type d'amortissement : échéances constantes ;

- échéances trimestrielles pour l'amortissement et les intérêts ;

- taux d'intérêt annuel fixe : 3,10 % – intérêts calculés sur la base 360/360 ;

- versement des fonds à la demande de l'emprunteur ; 10 % des fonds, au moins, doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et la totalité, dans les 12 mois, les sommes débloquées portant intérêt ;

- remboursement anticipé possible, partiel ou total, moyennant paiement d'indemnités financières actuarielles et de gestion ;

- frais de dossier : 0,10 % du capital emprunté ;

3 - Mandate M. le Président, M. le 2<sup>ème</sup> Vice-président ou M. le directeur du SDEER pour signer toute pièce nécessaire à cet effet.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*